

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom de la préparation : Réf. 162811-4 AIR SPA désodorisant auto aux huiles essentielles TONIC

Date d'émission de la première version : 12.12.2016

Date de révision :

Version : 1.0

SECTION 1 – IDENTIFICATION DU MÉLANGE ET DE L'ENTREPRISE

1.1 - Indications sur le produit

Nom commercial : Réf. 162811-4 AIR SPA désodorisant auto aux huiles essentielles TONIC

Type de produit : Désodorisant.

Utilisation : Produit d'ambiance pour voiture.

1.2 – Fabricant fournissant la FDS

Impex S.A.S.
140, route des Moulins
38490 Chimilin
Tél : +33 (0)4 76 32 69 69

1.3 - Appel des urgences

France : ORFILA +33(0)1 45 42 59 59

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 – Classification du mélange selon le Règlement (CE) 1272/2008

Liquide inflammable catégorie 3

Irritation oculaire catégorie 2

Danger pour le milieu aquatique – chronique catégorie 3

Contient du Limonène et du Cinéole-1,8. Peut produire une réaction allergique.

2.2 – Éléments d'étiquetage selon le Règlement (CE) 1272/2008

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger :

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H 412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P 210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes –
Ne pas fumer.

P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P241 - Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.

P280 - Porter un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 – Si l'irritation oculaire persiste consulter un médecin.

P273 - Eviter le rejet dans l'environnement.

EUH 208 - Contient du Limonène et du Cinéole-1,8. Peut produire une réaction allergique.
Contient de l'alcool éthylique.

2.3 – Autres dangers

Aucun autre danger selon les informations des fabricants des composants du mélange.

SECTION 3 – COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants	EINECS	CAS	Conc. %	Classification (1272/2008)
Ethanol	200-578-6	64-17-5	20 – 30%	H225, 319
Limonène	227-815-6	5989-54-8	0,1 – 0,9 %	H226, 304, 315, 317, 400, 410
Cinéole-1,8	207-431-5	470-82-6	0,1 – 0,9 %	H226, 317

SECTION 4 – PREMIERS SECOURS

Informations générales

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin et lui montrer l'emballage.

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation

Sans objet pour l'utilisation habituelle du mélange. En cas d'inhalation excessive, placer le sujet au grand air ; si les troubles persistent faire appel à un médecin.

En cas de projections ou de contact avec les yeux

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.
Envoyer le sujet chez un ophtalmologiste, s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

En cas de contact avec la peau

Si une irritation paraît, laver la peau à grande eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion accidentelle

Ne pas faire vomir. En cas de malaise, appeler un médecin ; lui montrer l'étiquette.

SECTION 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Cette préparation est inflammable.

5.1 - Moyens d'extinction

Eau micronisée, mousse, poudres sèches, CO2.

5.2 - Dangers particuliers résultants du mélange

En cas d'incendie, formation d'oxydes de carbone et de fumée. L'exposition à des substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

5.3 - Conseils aux pompiers

Porter un appareil de respiration autonome. Porter des vêtements de protection pour empêcher le contact avec les yeux et la peau.

SECTION 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

- Éliminer toute source d'ignition.
- Assurer une bonne ventilation.
- Éviter le contact avec les yeux et avec la peau.

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Empêcher toute pénétration dans les égouts, les cours d'eau et les eaux de surface.
- Contenir le déversement en utilisant un système de rétention.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Recueillir les déchets avec un absorbant inerte (sable, terre sèche, agglomérant...)
 - Ne pas utiliser de matériel risquant de produire des étincelles.
 - Au cas d'utilisation de chiffons pour éponger, s'en débarrasser rapidement pour éviter les risques de combustion spontanée.
 - Transférer les déchets dans un conteneur hermétique et éliminer conformément aux réglementations en vigueur.
-

SECTION 7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 – Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Lors des opérations de fabrication et de conditionnement du mélange :
 - Assurer une bonne ventilation des lieux de stockage et de travail.
 - Écarter toutes sources d'ignition. Ne pas fumer.
 - Utiliser des outils qui n'engendrent pas d'étincelles.
 - Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas boire, manger ou fumer pendant la manipulation.

7.2 – Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conserver les récipients bien fermés dans un local frais et ventilé.
- Ne pas fumer dans les locaux de stockage.
- Tenir à l'écart de toute source d'ignition.
- Empêcher la formation de charges électrostatiques dans l'environnement immédiat.
- Éviter tout contact avec les oxydants forts, les acides forts, les bases fortes.
- Après ouverture, tout récipient doit être refermé avec précaution.

7.3 – Utilisation finale particulière

- Produit d'ambiance pour voiture.
-

SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 – Paramètres de contrôle

Informations concernant l'éthanol

Valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP)

Allemagne TRGS 900 / MAK) : 500 ml/m³ soit 960 mg/m³

France (VLE) : 1000 ml/m³ soit 1907 mg/m³

Concentrations prédites sans effet (PNEC)

Eau douce : 0,96 mg/l

Eau de mer : 0,79 mg/l

Sol agricole : 0,63 mg/kg

Informations sur les autres composants

Aucune information particulière, concernant l'utilisation prévue.

8.2 – Contrôle de l'exposition

Contrôle technique

Vérifier qu'aucun appareil électrique, d'éclairage ou autre, ne puisse être source d'ignition ou de charges d'électricité statique.

Mesures de protection individuelles

- a) Protection des yeux/du visage : Éviter le contact avec les yeux.
- b) Protection des mains : Lors des opérations de fabrication et conditionnement, éviter le contact avec la peau.
- c) Protection respiratoire : Éviter toute inhalation excessive des vapeurs.
- d) Protection corporelle : Aucune pour l'utilisation prévue.

Mesures d'hygiène

Lors de la manipulation du mélange pour la fabrication ou le conditionnement :
Ne pas manger, ni boire, ni fumer sur les lieux de travail.
Se laver les mains après le travail ou avant les pauses.
Si contact avec la peau, se laver immédiatement avec de l'eau et du savon.
Si contact avec les yeux, laver abondamment avec de l'eau.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Odeur : caractéristique

pH : sans objet

Point éclair de l'éthanol : 13° C (coupe fermée)

Point d'ébullition de l'éthanol : 78°5

Limites d'inflammabilité de l'éthanol : 3% - 19%

Auto-inflammabilité de l'éthanol : 363 à 425 °C

Pression de vapeur de l'éthanol : 57 à 60 hPa à 20°C

Densité à 15°C : environ 1

Solubilité : dispersable dans l'eau

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 – Réactivité

Les risques de réactivité sont faibles. En cas d'évaporation d'un volume important de l'éthanol présent dans le mélange, lors des opérations de fabrication, on ne peut exclure un risque d'explosion en milieu confiné.

10.2 – Stabilité

La préparation est stable dans les conditions normales.

10.3 – Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions extrêmes d'évaporation en quantité importante, l'éthanol présent dans le mélange peut réagir violemment avec les oxydants forts.

10.4 - Conditions à éviter

Sources d'ignition ou de charges électrostatiques, surfaces chaudes, température élevée, flammes.

10.5 – Matières à éviter

Acides forts, bases fortes, oxydants, réducteurs.

10.6 – Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

SECTION 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

La préparation n'a pas fait l'objet d'étude toxicologique. Sa composition implique un risque de réaction allergique par contact avec la peau. Bien que non classée nocive par ingestion, cette préparation ne doit être ingérée en aucun cas.

Les informations suivantes sont disponibles sur l'éthanol, principal composant du mélange :

Toxicité aiguë

Voie orale - DL50 (rat) : 6.200 mg/kg

Inhalation – CL 50 (rat) : > 124,70 mg/l/4 h DL50 (rat) : > 8000 mg/l/4 h

Corrosion / irritation de la peau : > 20000 mg/kg (OCDE Guide 404 sur lapin)

Irritations oculaires : irritation légère des yeux (OCDE Guide 405)

Sensibilisation respiratoire ou cutané : Aucun effet connu.

Mutagenécité des cellules germinales : Les tests in vitro n'ont pas montré d'effets mutagènes.

SECTION 12 – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Cette préparation n'a pas été soumise à des tests écotoxicologiques.

Selon les critères européens, elle est classée nocive pour les organismes aquatiques et peut entraîner des effets à long terme pour cet environnement.

Informations sur l'éthanol

12.1 – Toxicité

Poisson (Ide) : CL50 : 8.140 mg/l

Daphnies (Daphnia magna) : CE50 : 9.268 – 14.221 mg/l

Algues (algues vertes) : CI5 : 5.000 mg/l

Bactéries (pseudomonas putida) : EC5 : 6.500 mg/l

12.2 – Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : facilement biodégradable (94%)

12.3 – Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration : 0,66

12.4 – Mobilité dans le sol

Non disponible

12.5 – Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non disponibles

12.6 – Autres effets néfastes

Pas d'autres effets connus.

SECTION 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 – Méthodes de traitement des déchets

Les déchets doivent être considérés comme des déchets spéciaux.

Les éliminer conformément aux réglementations locales en vigueur.

13.2 – Méthodes d'élimination

Ne pas déverser dans les égouts ni les cours d'eau, ni les eaux de surface.

Contactez l'entreprise locale d'élimination des déchets.

SECTION 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU : UN 1266

Nom d'expédition : Produit pour parfumerie contenant des solvants inflammables

Classe : 3

Groupe emballage : III

Étiquette : 3

Code danger : 30

SECTION 15 – INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Voir Section 2

Selon le Règlement (CE) 1272/2008

Liquide inflammable catégorie 3

Irritation oculaire catégorie 2

Danger pour le milieu aquatique - chronique Catégorie 3

Contient du Limonène et du Cinéole-1,8. Peut produire une réaction allergique.

Contient de l'éthanol.

SECTION 16 – AUTRES INFORMATIONS

Textes des phrases mentionnées dans la Section 3 et non dans le reste du texte.

H225 – Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 – Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces phrases ne s'appliquent pas à la préparation.

Les informations présentées dans cette Fiche de Données de Sécurité sont données de bonne foi. Elles s'appliquent à la préparation en tant que telle et sont basées sur celles qui nous ont été communiquées, à la date de sa rédaction, par les fournisseurs des substances et des mélanges constitutifs. Nous attirons l'attention sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels ils sont prévus.

Cette Fiche de Données de Sécurité ne dispense pas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires qui concernent son activité. Il prendra, sous sa seule responsabilité, les précautions liées à l'utilisation du produit.

Les informations données dans la présente Fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives au produit et non comme une garantie de ses propriétés.
